

DEPARTEMENT
DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement
de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
LABELLISATION « MA VILLE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 24 septembre 2026

Nbre d'élus en
exercice : 35

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Nbre d'élus
présents : 33

Présents :

M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme PEYRE, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :

Mme BUSSENEAU donne pouvoir à Mme SORET-CELLE
M. FUCHS donne pouvoir à M. HENAFF

Mme LE MOËL RAFLIK est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. FOSSE

L'accès de tous les enfants à la lecture est un enjeu pour tous, c'est pourquoi de nombreuses communes et intercommunalités se mobilisent pour la lecture.

Dans ce sens il est proposé que la commune de Lanester sollicite le Label « Ma commune aime lire et faire Lire »

Le Label « **Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire** » créé par l'association Lire et faire lire en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) met en avant les collectivités locales les plus engagées dans ce partenariat avec Lire et faire lire.

Le label reconnaît leur engagement à développer l'action des bénévoles de l'association Lire et faire lire sur leurs territoires. Une fois accordé, le label est valable pour **4 ans**.

Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

En 2022 les bénévoles seniors (+ de 50 ans) sont plus de 15 000 à intervenir dans 3500 communes pour partager leur plaisir de la lecture avec les enfants.

Sur Lanester :

- 7 bénévoles interviennent dans les écoles
- 3 écoles accueillent les bénévoles

Pour obtenir ce label la commune doit s'engager sur 2 ou 3 actions. Il est proposé de retenir les actions suivantes

- **Communiquer** : Mettre en valeur le travail des bénévoles dans le magazine « Reflets » et sur les réseaux de la ville.
- **Officialiser un partenariat avec la médiathèque** : Accompagnement des bénévoles par les professionnels de la médiathèque, faciliter les emprunts...
- **Participer à la culture locale** : Associer les lecteurs bénévoles aux événements littéraires ou manifestations culturelles de la ville.

Les crédits sont inscrits au budget 2026 de la Ville, article 21621.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Culturelle et associative réunie le 15 septembre 2026,

Considérant la volonté de la Ville de soutenir la lecture,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'engagement de la Ville de Lanester pour l'obtention du Label « Ma commune aime lire et faire Lire ».

Article 2 : AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier, en particulier les conventions de partenariat et leurs éventuels avenants.

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

